



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 19 juin 2025

Présents : AVIET Thierry, BORNIBUS Emilie, LEDERMAN Michel, MATHYS Rose-Marie, MEUNIER Philippe, MORLAND Laure, TOURATIER Elodie

Procurations : ADAM Bernard à LEDERMAN Michel, BABIN Valérie à MORLAND Laure

Absent : RODRIGUES Philippe

Secrétaire de séance : TOURATIER Elodie

Le Maire ouvre la séance à 18h30

1) Création d'un emploi non permanent pour activités saisonnières

Le Maire expose au conseil municipal que la commune va avoir recours à une personne chargée de l'entretien de la vigne et du verger conservatoire en fonction de la saisonnalité. Les interventions présentant un caractère ponctuel, discontinu, sans aucune régularité, il propose au conseil municipal de rémunérer ces interventions à la vacation et de délibérer sur le montant qui sera alloué à l'agent.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer à 11.88 € brut par heure le montant de la vacation versée pour l'entretien de la vigne et du verger conservatoire et autorise le Maire à signer le contrat de travail.

2) Création d'un emploi permanent à temps complet

Suite au départ en retraite de l'adjoint technique actuellement en poste, le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi d'Adjoint technique contractuel à temps complet en vue de son remplacement. L'agent recruté aura pour fonctions l'entretien des bâtiments et des espaces verts de la commune et percevra une rémunération dans les limites déterminées par la grille indiciaire des Adjoints techniques.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création d'un emploi d'Adjoint technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} juillet.

3) Travaux Parc boisé :

Le Maire informe qu'il est nécessaire de déposer une demande de déclaration préalable pour les aménagements du parc boisé et un permis de construire pour réaliser les travaux de réhabilitation des deux bâtiments existants dans le parc.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à déposer et à signer les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires au nom et pour le compte de la Commune ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de ces autorisations de travaux sus visées.

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise également le Maire à publier prochainement deux appels d'offres en vue de la sélection des entreprises pour la réalisation de l'aménagement du parc ainsi que des deux bâtiments.

Le Maire précise par ailleurs que la demande de subvention DETR déposée en janvier 2025 ne pourra pas être honorée cette année faute de crédits. En revanche, Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture a suggéré de solliciter l'autorisation de démarrer les travaux avant l'accord de subvention, celle-ci pouvant être attribuée en 2026. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4) Travaux de voirie : Demandes de subventions

Afin de poursuivre la rénovation des trottoirs du village, le Maire avait confié à la MICA (Mission Conseil et Assistance aux Collectivités) du Département une étude de faisabilité et d'évaluation des lotissements restait à restaurer.

Il propose de retenir cette année la rue des Racosins pour 55 000 € HT et de solliciter le Département pour l'obtention de la subvention de 30 % au titre des travaux de voirie.

La maîtrise d'œuvre de l'opération serait confiée à ICO (Ingénierie Côte d'Or).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5) Travaux cimetière

Le Maire donne la parole à Rose-Marie MATHYS qui rappelle que le jardin du souvenir est à remettre aux normes et que et que l'on pourrait prolonger l'espace par un colombarium de 12 cases.

Elle propose de retenir l'offre du groupe ELABOR pour 22 955 € HT, les tarifs à appliquer pour l'occupation des cases seront à définir ultérieurement.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6) Tarifs du repas du 14 juillet

Comme à l'accoutumée, le repas sera organisé le 13 juillet au soir. Après discussion, les tarifs suivants sont adoptés à l'unanimité :

- Enfants (moins de 12 ans) : 5 €
- Adultes Bellefontains : 12 €
- Personnes extérieures : 17 €

Informations et questions diverses

- Le vendredi 4 juillet à 17h30, la commune recevra la Marianne du civisme (communes entre 501 et 1 000 habitants) et une trentaine d'Italiens rejoindront la commune pour le week-end.
- Un recensement au sein du village aura lieu du 15/01/2026 au 14/02/2026. Un agent recenseur sera probablement à recruter.
- Une nouvelle ligne électrique souterraine (225 000 V) est en projet pour relier le poste de champs Regnaud à DIJON à un poste à créer à Selongey.
- Selon les prévisions actuelles, la maison de Santé pourrait ouvrir la 3ème semaine de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19h30.